Le Stan-Info

Avril 2016
Vol. 01 – Numéro 14

221, rue Centrale
St-Stanislas-de-Kostka
(Québec) J0S 1W0
(450) 373-8944

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE DE SAINT–STANISLAS–DE–KOSTKA

Mot du Conseil

Chers citoyens, chères citoyennes,

Comme vous l'aurez constaté, l'année 2016 est marquée par la nouveauté et le changement. En effet, depuis le début de l'année, la collecte des ordures a notamment subi de profondes modifications quant à son mode et à sa fréquence. Nous tenons à vous rappeler les motifs qui ont justifié cette décision par votre conseil municipal et qui, à long terme, sera profitable.

AMÉLIORATION DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES À SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA

Depuis le 25 janvier 2016, la collecte des déchets se fait de façon automatisée, ce qui a nécessité le recours à trois importants changements :

1. SEULS LES BACS CONFORMES SONT COLLECTÉS

Un bac conforme correspond aux critères suivants :

- Avoir reçu l'autocollant du logo de la municipalité;
- Être muni de roues, de poignées, d'un couvercle à charnière et d'une prise européenne permettant la collecte mécanisée;
- Être de couleur noir, gris ou vert;
- Avoir un volume de 240 litres.

Pour vérifier si votre bac est conforme, contactez la MRC de Beauharnois-Salaberry.

Pour vous procurer (achat) un bac, contactez la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka.

2. RESTRICTION SUR LE NOMBRE DE BACS PERMIS PAR ADRESSE

Le nombre de bacs permis à votre adresse dépend du nombre de logements et du niveau de votre taxation reliée à votre collecte d'ordures :

- 1 logement = 1 bac
- 2 logements = jusqu'à 2 bacs*
- 3 à 6 logements = jusqu'à 3 bacs*
- 7 logements et plus = jusqu'à 4 bacs*
- Industrie, commerce et institution = jusqu'à 4 bacs*

* *L'éligibilité du propriétaire ou de l'entreprise à bénéficier de ce nombre maximal de bacs se fonde sur l'acquittement des 2 taxes imputables à sa résidence ou à sa place d'affaires.*

3. NOUVEL HORAIRE DE COLLECTE

Les bacs à déchets sont collectés les **lundis entre 7h et 17h** selon la fréquence suivante :

Horaire d'hiver

Collecte aux 2 semaines
Décembre à avril

Horaire d'été

15 avril au 30 novembre
Collecte chaque semaine

Pourquoi ces changements ?

Depuis au moins cinq ans, de toutes les municipalités de la MRC de Beauharnois-Salaberry, la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka est celle qui génère le plus de déchets par habitant.

L'enfouissement des déchets a plusieurs impacts environnementaux et économiques (coûts plus élevés que la récupération ou la valorisation).

De plus, les sites d'enfouissement ont une capacité limite pour accumuler les déchets. Lorsqu'un site d'enfouissement est rempli, il faut alors en créer un nouveau ailleurs.

Dans l'objectif de réduire la quantité de déchets envoyés à l'enfouissement chaque année et de se conformer aux objectifs gouvernementaux, la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka se doit de modifier ses façons de faire. Elle invite ses citoyens à modifier leurs habitudes de consommation pour réduire la quantité de déchets qu'ils produisent et elle met à leur disposition de nouveaux services de récupération et de valorisation.

Moins de collectes des déchets, mais PLUSIEURS nouveaux services

La diminution de la fréquence des collectes des déchets et la restriction du nombre de bacs se révèlent de convaincants incitatifs à bénéficier des avantages de la multiplicité de services de récupération et de valorisation offerte aux citoyens de Saint-Stanislas-de-Kostka. Par cette modification des comportements, on contribue ainsi à réduire le volume de matières résiduelles envoyées aux sites d'enfouissement.

Voici les nombreux et nouveaux services disponibles aux Staniçois(es) pour se départir de leurs matières en respect de l'environnement :

Suite en page 2

Table des matières

Mot du conseil (suite) 2
Infos municipales 2-3
Avis public 4
Bibliothèque 4
Communautaire 4
Environnement 5
Sécurité incendie 5
Organisme régional 5
Loisirs 6
Activités 7
Camp de jour - Été 2016 8-9
Sûreté du Québec 10
Section Jeunesse 11
Calendrier de collectes 2016 12

À LA MAIRIE

Saint-Stanislas-de-Kostka

Caroline Huot
Mairesse

Sébastien Frappier
Conseiller – district no. 1

Jean-Guy St-Onge
Conseiller – district no. 2

Camille Deschamps
Conseiller – district no. 3

Michel Taillefer
Conseiller – district no. 4

Réjean Dumouchel
Conseiller – district no. 5

Mario Archambault
Conseiller – district no. 6

Bureau municipal
221, rue Centrale, C.P. 120
Saint-Stanislas-de-Kostka (Québec)
J0S 1W0

Tél.: **(450) 373-8944**
Fax: **(450) 373-8949**

Heures d'ouverture
Lundi au jeudi de 9h à 16h
Vendredi de 9h à midi
Fermé entre midi et 13h.

Courriel: info@st-stanislas-de-kostka.ca
Site web: www.st-stanislas-de-kostka.ca

dg@st-stanislas-de-kostka.ca
administration@st-stanislas-de-kostka.ca
inspecteur@st-stanislas-de-kostka.ca
voirie@st-stanislas-de-kostka.ca
loisirs@st-stanislas-de-kostka.ca
directeur.incendie@st-stanislas-de-kostka.ca
chefoperation@st-stanislas-de-kostka.ca

Conception et impression du journal:
© Les Publications Municipales
Sans frais: 1 (877) 553-1955

MOT DU CONSEIL

- **Écocentre accessible gratuitement toute l'année**

L'écocentre de Salaberry-de-Valleyfield, situé au 2575, boulevard Mgr-Langlois, est maintenant accessible à tous les citoyens de Saint-Stanislas-de-Kostka gratuitement, et ce, toute l'année, selon l'horaire suivant :

Horaire régulier
1er septembre au 30 avril
Ouvert de 9h à 16h du mercredi au samedi
Fermé : Dimanche, lundi et mardi

Horaire d'été
1er avril au 30 novembre
Ouvert de 8h à 17h du mercredi au samedi
Ouvert de 8h à 12h le dimanche
Fermé : Lundi et mardi

Voici des exemples de matières que vous pouvez y rapporter gratuitement, jusqu'à un maximum de 12m³/année :

Pots de peinture, huiles usées, ampoules fluocompactes, pneus, matériaux de construction, bois, surplus de carton, métaux, piles, électroménagers (poêle, sécheuse, chauffe-eau, etc.), appareils électriques et électroniques.

- **Récupération des plastiques agricoles - 12 collectes par année**

Il est maintenant possible pour les exploitations agricoles de récupérer les pellicules servant à emballer les balles de foins. Ces plastiques sont collectés le premier mardi de chaque mois à côté du bac de récupération.

- **Collecte des feuilles mortes – 2 collectes par année**

La municipalité offre désormais à l'automne deux collectes de feuilles mortes par année, de sorte à pouvoir les détourner de l'enfouissement et les valoriser sur un site agricole.

- **Collecte des déchets volumineux – 12 collectes par année**

Cette collecte est réservée pour les déchets trop gros pour être mis dans le bac ou qui ne pourraient être récupérés ou valorisés par un autre service (exemple : matelas, divan, toile de piscine enroulée, etc.)

Vous pouvez consulter le calendrier des collectes et en connaître davantage sur les nouveaux services sur le site Internet de la MRC de Beauharnois-Salaberry : www.mrc-beauharnois-salaberry.com

ACTIVITÉS PRINTANIÈRES

Le printemps sera animé dans votre municipalité. Nous vous invitons à consulter les pages suivantes du bulletin, afin de découvrir toutes les activités qui se préparent. Bon printemps!

Votre Conseil municipal

INFOS MUNICIPALES

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2017

En prévision des élections municipales de novembre 2017, la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka établira sa carte électorale dès cette année.

Le directeur général de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, M. Maxime Boissonneault, rappelle qu'en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), la municipalité staniçoise devra, d'ici le 31 mai prochain, établir sa carte électorale en vue des élections générales de novembre 2017.

Le processus vise à diviser le territoire municipal en districts électoraux comprenant à peu près le même nombre d'électeurs. Des critères d'ordre géographique et socio-économique sont aussi pris en compte, comme les barrières physiques, les tendances démographiques, les limites des arrondissements et des paroisses, la superficie et la distance. Le processus, qui vise à assurer une représentation équitable au conseil municipal, se divise en deux grandes étapes, durant lesquelles les citoyens peuvent s'exprimer.

(suite du texte à la page 3)

Adoption d'un projet de règlement

Le conseil municipal adopte d'abord un projet de règlement sur la division du territoire. Il le soumettra ensuite aux citoyens en publiant un avis dans le journal St-François. Les citoyens en désaccord avec la division proposée pourront manifester leur opposition par écrit au directeur général. Si le nombre d'oppositions reçues est suffisant, selon les exigences de la LERM, le conseil tiendra une assemblée publique afin d'entendre les personnes intéressées par ce projet de règlement.

Adoption du règlement

Par la suite, qu'il y ait eu ou non une assemblée publique, le conseil municipal adoptera un règlement sur la division du territoire. Dans le cas où une assemblée publique a été tenue, le règlement sera publié dans le journal St-François. Si les électeurs sont toujours en désaccord avec la nouvelle division, ils pourront faire connaître leur opposition par écrit en s'adressant, cette fois, à la Commission de la représentation électorale (CRE).

Si le nombre d'oppositions reçues est suffisant selon les exigences de la loi, la Commission tiendra une assemblée publique pour entendre les personnes intéressées par le règlement. La CRE décidera ensuite si elle maintient la division prévue par le règlement de la municipalité ou si elle effectue elle-même la division en districts électoraux.

Pour plus d'information

Toute personne intéressée par la division du territoire d'une municipalité en districts électoraux peut obtenir des renseignements en s'adressant à la municipalité au numéro (450) 373-8944 ou en consultant le site Web du Directeur général des élections du Québec à l'adresse www.electionsquebec.qc.ca. Il est également possible de communiquer avec son Centre de renseignements en composant, sans frais, le 1 888 ÉLECTION (1 888 353-2846).

VENTE DE GARAGE

Dates: Vendredi, samedi et dimanche 3 - 4 - 5 juin

Samedi, dimanche et lundi 3 - 4 - 5 septembre

Communiquez avec le Centre municipal au (450) 373-8944 pour vous inscrire. C'est gratuit.

PERMIS

En prévision de vos travaux de construction et/ou de rénovation, nous vous informons que vous devez vous prévaloir d'un permis. À ce sujet, vous pouvez communiquer avec l'inspectrice municipale au (450) 373-8944, poste 204, ou consultez notre site Internet pour effectuer une demande en ligne.

ABRIS TEMPORAIRES

On vous rappelle que les abris temporaires sont autorisés jusqu'au 15 avril prochain.

AUTRES RAPPELS

Alors que l'hiver tire à sa fin, on vous recommande d'être très attentif au bon fonctionnement de votre pompe de cave (sump-pump). **IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE BRANCHER VOTRE POMPE DE CAVE AU RÉSEAU D`ÉGOUT.** Une telle situation est passible d'une amende pour le propriétaire. On vous avise que des vérifications aléatoires peuvent avoir lieu afin de s'assurer que les eaux de votre pompe de cave ne se déversent pas au réseau d'égout. Nous demandons donc aux propriétaires de se conformer à l`engagement qu'ils ont pris au moment de l'émission de leurs permis de branchement.

Si des dommages ont été causés à votre terrain lors d'opérations de déneigement, vous devez en aviser la municipalité par écrit avant le 30 avril 2016. Vous pouvez le faire, soit par la poste (à l'attention de M. Michel Sauvé) ou encore par courriel à : voirie@st-stanislas-de-kostka.ca. Un représentant des travaux public ira sur place pour valider votre demande et convenir des corrections requises, si nécessaires.

APPEL À TOUS

À VENDRE

JEU DE FERS

La Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka possède un jeu de fers et elle désire s'en départir. Toute personne intéressée doit faire parvenir une offre, sous enveloppe scellée, avant le 29 avril 2016, 11 h, au bureau de la Municipalité en indiquant sur l'enveloppe : *Appel d'offres – jeu de fers.*

BANDES DE PATINOIRE

La Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka possède 37 bandes droites de patinoire, 4 bandes en coin et 1 bande avec porte et elle désire s'en départir (quincaillerie incluse). Toute personne intéressée doit faire parvenir une offre, sous enveloppe scellée, avant le 29 avril 2016, 11 h, au bureau de la Municipalité en indiquant sur l'enveloppe : *Appel d'offres – bandes de patinoire.*

TAXIBUS BEAUHARNOIS-SALABERRY

Pour l'école, pour le travail, pour vos sorties ou pour un rendez-vous médical, c'est Taxibus !

Le Taxibus de Beauharnois-Salaberry est un service de transport collectif offert aux résidents des municipalités de Saint-Étienne-de-Beauharnois, Saint-Louis-de-Gonzague, Sainte-Martine, Saint-Stanislas-de-Kostka et Saint-Urbain-Premier.

Le service est accessible la semaine et la fin de semaine entre 7 h et 21 h. Une réservation par téléphone doit être faite le jour ouvrable précédant le déplacement, soit entre 8 h et 15 h.

Pour information, veuillez contacter le service Taxibus de Beauharnois-Salaberry au 1 877 699-2267 ou (450) 264-2267. Vous pouvez également accéder à la rubrique du service sur le site Internet de la MRC de Beauharnois-Salaberry (**www.mrc-beauharnois-salaberry.com**).

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 299-2016 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, Maxime Boissonneault, directeur général et secrétaire-trésorier, en conformité avec la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 7 mars 2016, le conseil a adopté par résolution le règlement 299-2016 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux;

QUE le règlement 299-2016 est entré en vigueur à la date du certificat de conformité émis par la Municipalité régionale de comté (MRC) de Beauharnois-Salaberry, soit le 17 mars 2016;

Ce règlement peut être consulté, durant les heures d'ouverture, au bureau de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka.

Donné à Saint- Stanislas-de-Kostka, ce 23 mars 2016.

Maxime Boissonneault
Directeur général

BIBLIOTHÈQUE

BIBLIOTHÈQUE MAXIME-RAYMOND

Votre bibliothèque municipale possède maintenant une chute à livres. Plus besoin d'attendre les heures d'ouverture de la bibliothèque pour retourner vos documents. Notez toutefois que des frais de retard, s'il y a lieu, s'appliqueront tout de même et seront enregistrés à votre dossier.

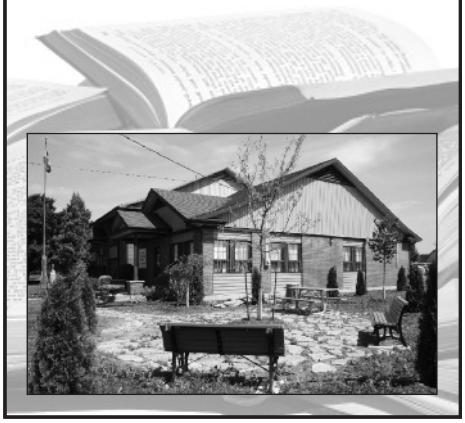

COMMUNAUTAIRE

Municipalité amie des aînés

LANCEMENT DE LA POLITIQUE FAMILIALE

Le temps est venu de dévoiler la politique familiale municipale, intégrant la démarche Municipalité amie des ainés (MADA). La politique renferme des mesures qui, à court terme, amélioreront la qualité de vie de nos familles, nos jeunes et nos ainés, tout en répondant à long terme aux attentes des futurs résidents.

Pour ce faire, nous vous invitons à un 5 à 7 au Centre socioculturel, situé au 221, rue Centrale, le vendredi 27 mai dès 17 h. Souper spaghetti, animation et brève présentation de la politique seront au programme. Cette activité s'adresse aux familles et ainés de Saint-Stanislas-de-Kostka et vous est offerte gratuitement. Vous devez toutefois confirmer votre présence au plus tard le vendredi 20 mai à 12 h en téléphonant au (450) 373-8944, poste 206.

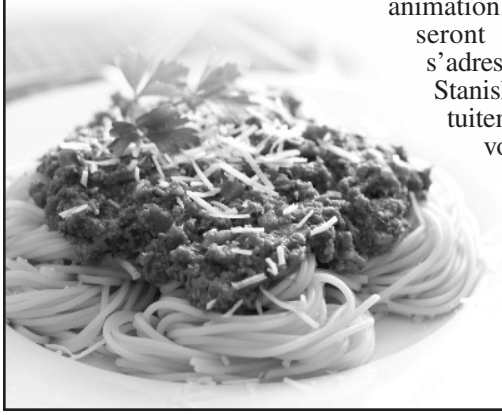

L'élaboration de la politique municipale des ainés et de son plan d'action est rendue possible grâce à une aide financière de 10 500 $ du ministère de la Famille.

LOCATION DU CENTRE SOCIOCULTUREL

Il est possible de louer le centre socioculturel à prix abordable. Des forfaits tout inclus, sur mesure, sont disponibles pour vous et vos événements. Que ce soit pour une réunion d'affaires, une réception de mariage, un anniversaire, une levée de fonds, téléphonez à la municipalité pour réserver votre salle. Pour plus d'informations : (450) 373-8944, poste 206.

JOURNÉE DE LA NATURE

La Journée de la Nature se tiendra samedi le 21 mai prochain de 10h à 14h au Centre municipal. Distribution d'arbres, de terre et kiosques d'information seront au programme. Vous recevrez plus d'informations dans les prochaines semaines au sujet de cette activité.

BiOM
Transformer la vie en énergie

LE NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BIOM BIEN EN PLACE POUR LE DERNIER DROIT AVANT L'ÉDIFICATION DU FUTUR COMPLEXE

Le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon tenait sa première séance de l'année le 25 février dernier et accueillait à cette occasion les 3 maires qui se sont récemment joints à l'équipe.

Pour en connaître davantage sur le nouveau C.A. de BioM, sur l'appel d'offres pour la conception, la construction et l'opération du complexe BioM, ainsi que sur la nouvelle capsule vidéo qui est présentement en ligne sur le site www.monbiom.ca, nous vous invitons à consulter le communiqué de presse accessible au lien suivant: http://www.mrc-beauharnois-salaberry.com/…/le-nouveau-conse…

Photo jointe: M. Jean-Claude Boyer (Préfet de la MRC de Roussillon et Maire de Saint-Constant), M. Claude Haineault (Président de BioM, préfet-suppléant de la MRC de Beauharnois-Salaberry et maire de Beauharnois), Mme Maude Laberge (Mairesse de Sainte-Martine), M. Sylvain Payant (Maire de Saint-Isidore), Mme Nathalie Simon (Vice-présidente de BioM et mairesse de Châteauguay) ainsi que M. Denis Lapointe (Maire de Salaberry-de-Valleyfield).

ÉVITONS QUE NOS BRÛLAGES CRÉENT DES ÉTINCELLES

Saint-Stanislas de-Kostka INCENDIE

Nous vous rappelons qu'un feu extérieur peut représenter un risque d'incendie de broussailles lorsque les vents atteignent plus de 20 km/h, et ce, sans compter que la fumée dégagée peut incommoder les personnes de votre entourage. De plus, un foyer extérieur mal installé ou hors norme peut occasionner des risques d'incendie.

Voilà pourquoi il existe un règlement quant au type de foyer extérieur, son emplacement et son utilisation. Quelques minutes suffisent pour demander un permis de brûlage, disposer d'une installation convenable et sécuritaire et effectuer votre opération dans un environnement contrôlé et qui ne sera pas désagréable pour votre voisinage.

Pour connaître la réglementation municipale en vigueur, contactez la municipalité.

Le service d'incendie vous informe que les pompiers effectueront des visites de prévention incendie suite à la fonte des neiges. Nous vous rappelons également de changer les piles de vos détecteurs de fumée

Votre service de Sécurité incendie

CHANGEMENT D'HEURE, CHANGEMENT DE PILES

À l'approche de la belle saison et suite au changement d'heure, votre service d'incendie vous rappelle l'importance de vérifier et de changer vos piles dans vos avertisseurs et détecteurs de fumée. Il serait dommage qu'une vie soit perdue pour avoir omis de poser un geste aussi anodin.

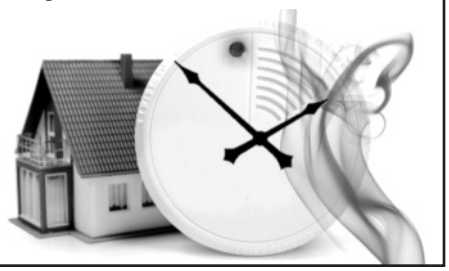

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE VALLEYFIELD

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE VALLEYFIELD

Dans le cadre de sa programmation d'hiver, le Centre d'action bénévole de Valleyfield invite les gens de 50 ans et plus de Saint-Stanislas-de-Kostka et de Salaberry-de-Valleyfield, ainsi que les proches aidants, à une **conférence** ayant pour thème ***Accompagner un proche atteint de cancer***. Cette conférence se tiendra jeudi le **12 mai à 13 h 30** et aura pour but de vous aidera à mieux comprendre les étapes par lesquelles doit traverser la personne atteinte de cancer, afin que vous puissiez mieux l'accompagner dans cette épreuve. De nombreux trucs sur l'attitude à adopter et les actions à poser vous seront proposés, ainsi que les services et le soutien offerts par la Société canadienne du cancer.

Pour plus d'information ou pour vous inscrire : (450) 373-2111.

Du **10 au 16 avril** se tiendra la Semaine de l'action bénévole. Nous profitons de l'occasion pour souligner la précieuse contribution et le grand dévouement de tous nos bénévoles staniçois et campivallensiens.

À vous tous, un grand merci !

TENNIS

Veuillez prendre note que le terrain de tennis sera accessible dès le mois de mai. Notez toutefois qu'en raison des cours qui y seront tenus tous les mardis et les jeudis entre le 28 juin et le 11 août, le terrain sera disponible seulement après 16h lors de ces deux journées. Pour plus d'information, veuillez communiquer avec la Coordonnatrice aux loisirs et aux événements au (450) 373-8944, poste 206.

LIGUE DE VOLLEYBAL ADULTE

Dès le mois de juin, la Municipalité installera un terrain de volleyball au Parc à Baie-des-Brises.

Une invitation est lancée à tous les adultes intéressés par cette activité sportive à participer à la mise sur pied de cette nouvelle ligue. Pour plus d'informations, contactez la Coordonnatrice aux loisirs et aux événements au (450) 373-8944, poste 206.

L'activité est gratuite.

FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2016

Les célébrations de notre Fête Nationale se tiendront le jeudi 23 juin prochain de 18h à 2h a.m. au Parc Lavigne. L'accès à l'événement est tout à fait GRATUIT !

Surveillez votre Stan-Info de juin pour tous les détails.

La Fête nationale du Québec

ASSOCIATION DE SOCCER DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA

L'été 2016 arrive!

Il reste encore un peu de neige, mais notre saison d'été arrive bientôt et les entraînements reprennent.

Nos inscriptions sont faites, mais il nous manque des joueurs et joueuses pour certaines catégories juvéniles. Nous tentons de compléter des équipes compétitives pour satisfaire tous les jeunes et c'est pourquoi nous vous invitons à recruter pour nous. Il nous manque des garçons nés entre 2002 et 2008 et des filles nées entre 2002 et 2006. Si vous avez ou connaissez des enfants qui seraient intéressés à jouer et à s'amuser, n'hésitez pas à nous les recommander. Pour certaines de nos équipes, c'est une question de survie.

Pour nos équipes seniors (adultes) compétitives, nous aurons deux équipes féminines et une masculine. Il est encore temps de s'inscrire si vous ne l'avez pas déjà fait.

Pour la classe récréative, les jeunes doivent être âgés de 4 à 11 ans (nés entre 2005 et 2012). Vous pouvez encore nous contacter, mais il faut faire vite, car les débuts se feront à la mi-mai.

Pour toute information, veuillez joindre Réjean Dumouchel au (450) 377-9697 ou consultez la page Facebook de l'association à "A.S. St-Stanislas-de-Kostka".

Course et marche à pied Saint-Stanislas-de-Kostka

3,2 KM
6,4 KM
10 KM
1 KM (ENFANTS)

Dimanche 15 mai 2016

9h (départ 9h30)

Halte des Plaisanciers
(à l'extrémité sud-est du pont Larocque)

BIENVENUE À TOUS!

Inscription en ligne du 4 avril au 6 mai http://www.st-stanislas-de-kostka.ca/

GRATUIT!

Saint-Stanislas-de-Kostka

PROGRAMMATION PRINTEMPS 2016

Inscriptions du 4 au 25 avril de 9h à 12h et 13h à 16h • 11, 13, 18 et 20 avril de 18h à 20h

221, rue Centrale, Saint-Stanislas-de-Kostka

Pour plus d'informations : (450) 373-8944 poste 206 - ***Aucune inscription par téléphone***

JOUR	*HEURE*	*PRIX*	*DURÉE*
YOGA			
LUNDI	10 h à 11 h	Avec Francis Renaud **35$ pour 5 séances**	9 mai au 13 juin Congé le 23 mai
LUNDI	18 h 30 à 19 h 30	Avec Francis Renaud **35$ pour 5 séances**	9 mai au 13 juin Congé le 23 mai
TENNIS (1 fois par semaine au terrain de tennis)			
MARDI Mini-Tennis (5-6 ans)	9 h à 10 h	Avec Simo Selmi **60$ pour 7 séances**	28 juin au 9 août
Tennis Progressif (7 à 9 ans)	10 h à 11 h	Avec Simo Selmi **60$ pour 7 séances**	28 juin au 9 août
Tennis Récréatif (10 à 12 ans)	11 h à 12 h 30	Avec Simo Selmi **85$ pour 7 séances**	28 juin au 9 août
Club Ados (13 ans et +)	13 h à 14 h 30	Avec Simo Selmi **85$ pour 7 séances**	28 juin au 9 août
Adultes (débutants à intermédiaires)	14 h 30 à 16 h	Avec Simo Selmi **95$ pour 7 séances**	28 juin au 9 août
TENNIS (2 fois par semaine au terrain de tennis)			
MARDI ET JEUDI Mini-Tennis (5-6 ans)	9 h à 10 h	Avec Simo Selmi **105$ pour 14 séances**	30 juin au 11 août
Tennis Progressif (7 à 9 ans)	10 h à 11 h	Avec Simo Selmi **105$ pour 14 séances**	30 juin au 11 août
Tennis Récréatif (10 à 12 ans)	11 h à 12 h 30	Avec Simo Selmi **140$ pour 14 séances**	30 juin au 11 août
Club Ados (13 ans et +)	13 h à 14 h 30	Avec Simo Selmi **140$ pour 14 séances**	30 juin au 11 août
Adultes (débutants à intermédiaires)	14 h 30 à 16 h	Avec Simo Selmi **150$ pour 14 séances**	30 juin au 11 août
ZUMBA / PIYO (30 minutes zumba et 30 minutes de pilatèse et musculation)			
MERCREDI	17 h 30 à 18 h 30	Avec Dany Dagenais **55$ pour 6 séances**	11 mai au 15 juin
ZUMBA / ABDOS (1h de zumba et 15 minutes d'abdominaux)			
MERCREDI	18 h 45 à 20 h	Avec Dany Dagenais **55$ pour 6 séances**	11 mai au 15 juin

Vous devez vous inscrire aux dates prévues. Les personnes s'inscrivant après la période établie devront débourser un supplément de 20% du coût d'inscription initial.

CAMP DE JOUR ST-STAN – ÉTÉ 2016

Le camp de jour de l'été 2016 arrive à grands pas ! Pas moins de sept semaines d'activités sont affichées au programme pour la période du 27 juin au 12 août inclusivement. Le camp sera fermé le 1er juillet. Voici les heures d'ouverture prévues:

Camp de jour régulier : 9h à 16h

Service de garde : 7h à 9h et 16h à 18h

ENFANTS 5 À 12 ANS

Au programme :

- Animatrices dynamiques et créatives pour divertir vos enfants
- Activités sportives, artistiques et jeux coopératifs
- Lieu multifonctionnel et sécuritaire (Centre socioculturel et parc Lavigne)
- Sorties extérieures à faible coût pour tous les goûts
- Ateliers gratuits offerts par des professionnels
- Entraide et respect entre tous !

Plaisir garanti!

INSCRIPTIONS

Soirée d'information et d'inscription

Jeudi 14 avril 2016 de 18 h 30 à 20 h au centre socioculturel (situé au 221, rue Centrale).

Vos animatrices seront sur place !

Soirée d'inscription seulement

Mardi 19 avril entre 17 h et 20 h au centre municipal (situé au 221, rue Centrale).

Il sera également possible d'inscrire votre enfant lors des heures d'ouverture régulières du centre municipal.

Date limite d'inscription : Lundi 25 avril 16h

Un nombre minimum d'inscriptions, à temps complet, sera requis pour justifier la tenue du camp de jour. Le résultat de cette période d'inscription sera pris en délibéré lors de la séance ordinaire du conseil municipal du lundi 2 mai 2016.

Il est également possible de vous inscrire en ligne au www.st-stanislas-de-kostka.ca. Notez toutefois que le paiement doit être effectué en personne ou reçu par la poste avant la date limite d'inscription.

CONDITIONS D'ADMISSION

Les enfants doivent être d'âge scolaire pour être admissibles, c'est-à-dire avoir fréquenté l'école en 2015-2016 et être âgés entre 5 et 12 ans.

HORAIRE

Le camp de jour se tiendrait du 27 juin au 12 août 2016, du lundi au vendredi entre 9 h et 16 h. Une période de service de garde est offerte du lundi au vendredi entre 7 h et 9 h et entre 16 h et 18 h*. Les enfants devront dîner sur les lieux du camp de jour et devront apporter leur repas du midi ainsi que deux collations. Il y aura congé le vendredi 1er juillet.

* **Des frais fixes de 20 $ la demi-heure seront applicables lors de retards, donc après 18 h et payables immédiatement.**

Nous exigeons que les enfants du camp de jour soient tous arrivés à 9 h, car nous commençons les activités à cette heure. Le respect de cette consigne est important, car lorsque nous prévoyons une activité à l'extérieur, nous tenons compte du nombre d'enfants présents à 9 h. À cet effet, nous comptons sur votre collaboration.

Les frais d'inscription seront exigés en totalité au moment de l'inscription. Ladite somme pourra être acquittée en 3 versements par chèques postdatés aux dates suivantes :

- 25 avril 2016
- 25 mai 2016
- 25 juin 2016

De plus, un chandail obligatoire sera en vente lors des journées d'inscription au coût de 10 $. Celui-ci devra être payé en argent comptant seulement et ce frais n'est pas inclus aux frais d'inscription. Ce chandail sert à identifier les enfants lors des sorties.

SORTIES EXTÉRIEURES

Le coût des sorties extérieures, s'il y a lieu, n'est pas inclus dans les frais d'inscription.

ATELIERS

Les ateliers sont offerts gratuitement lors des heures régulières du camp de jour.

REMBOURSEMENTS

Les remboursements pourront être émis pour causes médicales uniquement. Une demande devra être faite par écrit et accompagnée d'un certificat médical. Les remboursements seront effectués en septembre 2016.

EXPULSION

Si votre enfant se fait expulser du camp de jour, la municipalité se réserve le droit de ne faire aucun remboursement.

Pour plus d'information : (450) 373-8944, poste 206 ou **loisirs@st-stanislas-de-kostka.ca**

Saint-Stanislas-de-Kostka

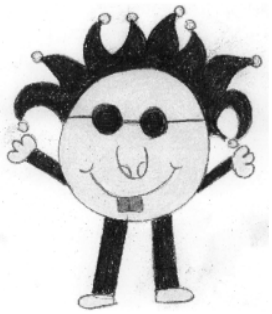

CAMP DE JOUR

Grille de tarification
27 juin au 12 août 2016
Centre socioculturel

7 semaines de camp de jour				
Résidents	**5 jours Sans service de garde 9h à 16h**	**5 jours Avec service de garde 7h à 18h**	**3 jours Sans service de garde 9h à 16h**	**3 jours Avec service de garde 7h à 18h**
1er enfant	350$	420$	245$	315$
2e enfant	300$	370$	195$	265$
3e enfant	270$	340$	165$	235$
6 semaines de camp de jour				
1er enfant	300$	360$	210$	270$
2e enfant	250$	310$	160$	220$
3e enfant	220$	280$	130$	190$
5 semaines de camp de jour				
1er enfant	200$	300$	175$	225$
2e enfant	150$	250$	125$	175$
3e enfant	120$	220$	100$	145$

7 semaines de camp de jour				
Non-Résidents	**5 jours Sans service de garde 9h à 16h**	**5 jours Avec service de garde 7h à 18h**	**3 jours Sans service de garde 9h à 16h**	**3 jours Avec service de garde 7h à 18h**
1er enfant	400$	470$	310$	380$
2e enfant	350$	420$	260$	330$
3e enfant	320$	390$	230$	300$
6 semaines de camp de jour				
1er enfant	340$	400$	265$	325$
2e enfant	290$	350$	215$	275$
3e enfant	260$	320$	185$	245$
5 semaines de camp de jour				
1er enfant	285$	335$	220$	270$
2e enfant	235$	285$	170$	220$
3e enfant	205$	255$	140$	190$

Un minimum de 5 semaines d'inscription est requis!

La Sûreté du Québec vous informe

MRC de BEAUHARNOIS-SALABERRY
Municipalité Régionale de Comté

Service, professionalisme, respect et intégrité.

AVIS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Le 23 avril 2016 aura lieu la 8ième édition du Hockeyton de la Sûreté du Québec de la MRC de Beauharnois-Salaberry. L'évènement se déroulera au centre sportif de Saint-Timothée, situé au 4949, rue Hébert à Salaberry-de-Valleyfield. Les profits iront au « Club des petits déjeuners » secteur Valleyfield. Pour plus d'information, contactez la Sergente Sandra Morin au (450) 370-4350, poste 203.

FRAUDE DES GRANDS-PARENTS

Le fraudeur se fait passer pour un petit-fils ayant un problème et réclame en urgence de l'argent.

Si vous pensez être victime de ce type de FRAUDE appelez votre service de police Sûreté du Québec 310-4141 ou le Service de police de Châteauguay 450 618·1331

RAPPELEZ-VOUS QUE CE N'EST AUCUNEMENT DE VOTRE FAUTE

DITES-VOUS QU'IL S'AGIT PROBABLEMENT D'UNE FRAUDE

- **Posez des questions personnelles auxquelles SEULS vos proches sauront répondre.**
- **Ne donnez pas d'informations personnelles.**
- **Ne cédez pas à l'urgence de donner de l'argent.**
- **Au moindre doute, RACCROCHEZ ET APPELEZ Immédiatement la police.**

Un projet réalisé grâce au soutien financier de :

CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent

Les 8 erreurs

Notre artiste a reproduit ce dessin et a volontairement modifié 8 détails... Si tu regardes attentivement, tu les trouveras sûrement tout seul!

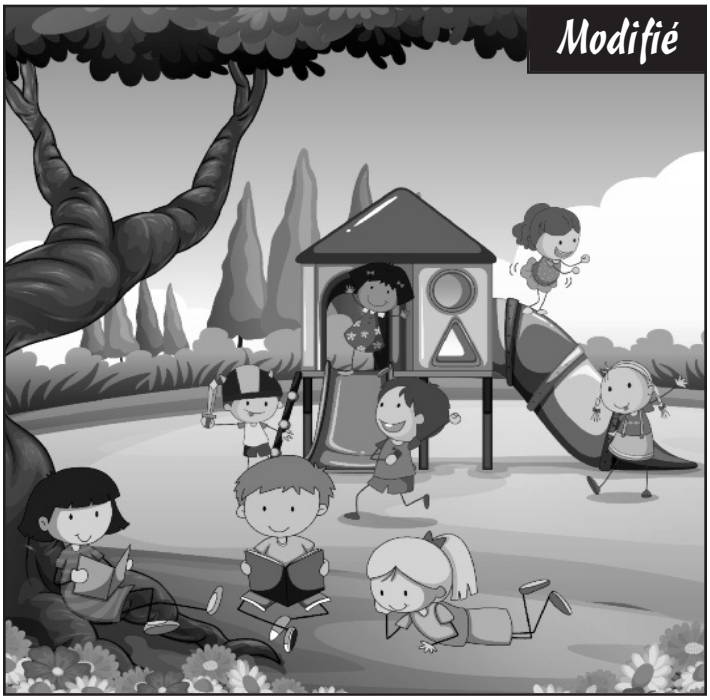

SUDOKU 数独

4						6	5	7
		1	8	4				
	3	2	6				8	
8			1	6		5		2
		4	5		3	7		
1		3		9	2			6
	8				7	3	9	
				2	6	1		
9	1	7						4

NOVICE

	8	6				3	2	
			6		3			
4	9						8	7
6			1		5			9
			3		2			
7			8		4			1
2	5						9	6
			9		7			
	4	9				5	7	

INTERMÉDIAIRE

SOLUTIONS

1	8	6	7	4	9	3	2	5
5	7	2	6	8	3	9	1	4
4	9	3	5	2	1	6	8	7
6	2	8	1	7	5	4	3	9
9	1	4	3	6	2	7	5	8
7	3	5	8	9	4	2	6	1
2	5	7	4	3	8	1	9	6
3	6	1	9	5	7	8	4	2
8	4	9	2	1	6	5	7	3

4	7	5	8	6	1	2	3	9
9	6	3	7	5	2	8	4	1
8	1	2	9	4	3	7	6	5
2	8	6	4	1	7	3	9	5
3	4	5	9	2	6	1	7	8
9	1	7	3	5	8	2	6	4
7	6	1	5	3	4	9	2	8
5	3	2	6	8	7	4	1	9
4	9	8	2	3	1	6	5	7

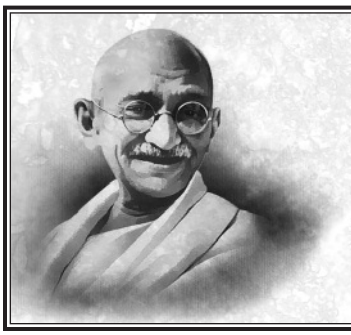

CITATION DU MOIS...

Le bonheur, c'est lorsque vos actes sont en accord avec vos paroles.

Gandhi

CALENDRIER DES COLLECTES 2016

Ordures · Déchets volumineux · Matières recyclables · Cartons

JANVIER

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

FÉVRIER

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29					

MARS

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

AVRIL

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

MAI

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

JUIN

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

JUILLET

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

AOÛT

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

SEPTEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

OCTOBRE

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

NOVEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

DÉCEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31